

# RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES FEMMES ENCEINTES ET VENANT D'ACCOUCHER DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS (COVID-19)



# PRÉSENTATION

Bonjour, ceci est une brochure contenant des conseils pour réduire les risques de contamination par la COVID-19 pendant la grossesse ou après l'accouchement, et pour que vous puissiez savoir quoi faire si vous tombez malade.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les femmes enceintes, par rapport aux femmes non enceintes, y compris celles qui ont fait une fausse couche ou ont eu une perte fœtale, ont un risque plus élevé de contracter des formes graves de la maladie en cas de COVID-19. Et ceci surtout pendant les trois derniers mois de la grossesse et pendant la période puerpérale (après la naissance du bébé).

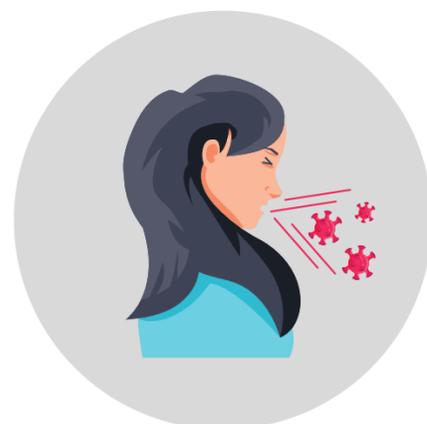


# Comment le coronavirus (COVID-19) est-il transmis ?

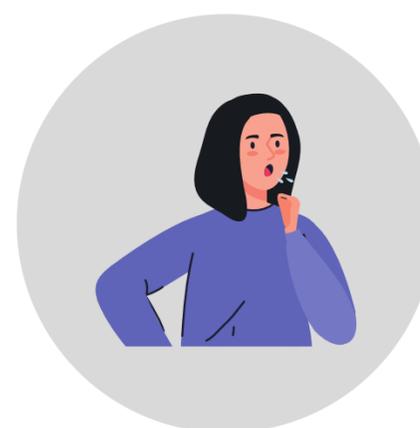
La transmission de la COVID-19 se fait d'une personne infectée à une autre et peut se faire à travers de:



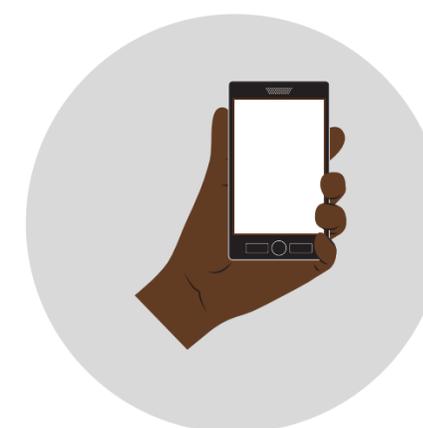
**Poignée de main**



**Gouttelettes  
de salive**



**Éternuement  
et toux**



**Contact avec des objets ou des surfaces contaminées comme les téléphones portables, les jouets, les claviers, les poignées de porte.**

**Maternel-foetal :** Les indices suggèrent que la transmission de la mère au fœtus peut être possible, bien que rare. Elle peut se produire pendant la grossesse ou l'accouchement. La plupart des nouveau-nés de mères infectées n'ont pas présenté de symptômes.



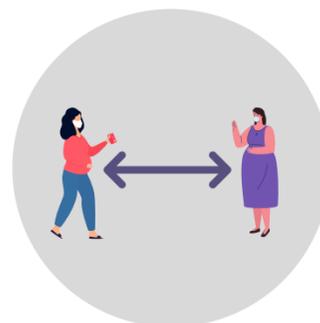
# Que puis-je faire pour me protéger ?



Respectez les mesures de distanciation physique: **ne sortez de chez vous qu'en cas de besoin**, par exemple pour vous rendre à une consultation prénatale.



**Portez un masque chaque fois que vous sortez de chez vous ou si quelqu'un vient à votre domicile** (par exemple, un professionnel de santé, la poste, un livreur...);



**Gardez une distance de 2 mètres** entre vous et les autres personnes ;



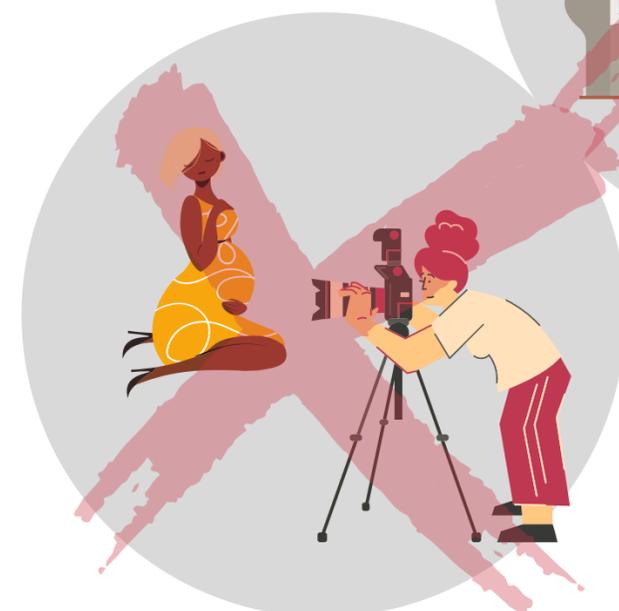
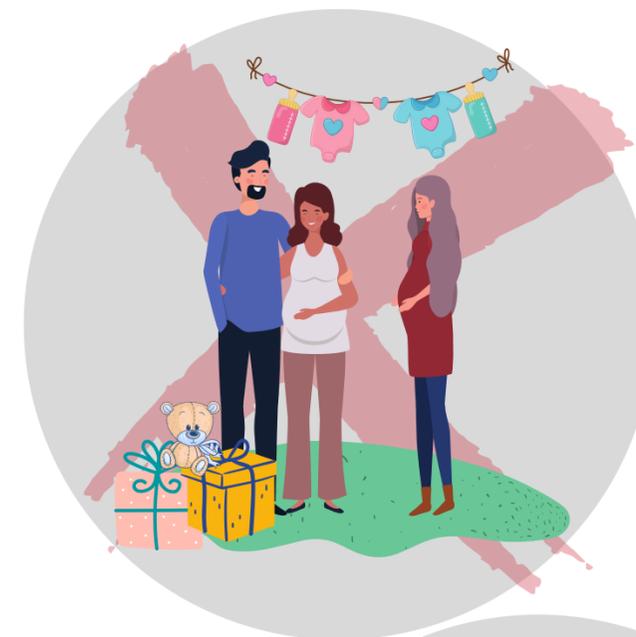
**Lavez-vous fréquemment les mains** avec de l'eau et du savon et/ou désinfectez-les avec un gel hydroalcoolique à 70 %.



# Que puis-je faire pour me protéger ?

- Évitez de porter les mains à votre visage.
- Ne partagez pas les objets personnels, tels que les verres et les couverts ;
- Évitez les étreintes, les baisers et les poignées de main ;
- Nettoyez et désinfectez les téléphones portables et les autres objets et surfaces qui sont fréquemment touchés ;
- **Évitez de recevoir des visiteurs et n'organisez pas d'événements présentsiels**, tels que des fêtes de naissance et prénatales ou des séances photos.

**Cherchez des alternatives créatives pour célébrer la grossesse et l'arrivée du bébé, qui n'impliquent pas la présence de personnes extérieures à votre foyer. La plus grande des réjouissances est d'avoir une mère et un bébé vivants et en bonne santé !**



# Quels sont les signes et les symptômes auxquels je dois faire attention ?

Soyez attentive si vous avez :

- un rhume ;
- de la toux ;
- le nez qui coule ;
- mal à la gorge ;
- des douleurs musculaires ou des courbatures ;
- la diarrhée ;
- des sensations d'essoufflement ;
- l'impression de perdre l'odorat ;
- l'impression d'une perte de goût ;
- de la fièvre ( $\geq 37,5^{\circ}\text{C}$ ) ou des frissons.

De plus, soyez attentive si vous avez été en contact :

- avec une personne qui a été hospitalisée pour la grippe ou qui a le souffle court ;
- avec un cas confirmé de covid-19 au cours des 14 derniers jours.



# Quand dois-je consulter un médecin ?

Pour les cas légers de la maladie, il faut maintenir l'isolement à domicile avec sa famille pendant 10 jours. Toutefois, veuillez à contacter un service de santé pour réaliser un test diagnostique RT-PCR<sup>1</sup>. De cette manière, vous serez également accompagnée par l'équipe de santé via un suivi téléphonique.

Si vos symptômes s'aggravent (forte fièvre, toux qui ne s'améliore pas, difficultés respiratoires), vous devez consulter un service d'urgence pour un examen et une éventuelle hospitalisation. Si vous avez des questions sur vos symptômes, vous devez contacter l'équipe médicale qui vous accompagnera.



## **FAITES ATTENTION!**

En cas de grippe et/ou de symptômes respiratoires, un isolement d'au moins 10 jours est recommandé tant pour la personne présentant des symptômes que pour les personnes vivant dans le même foyer, même si elles ne présentent pas de symptômes.

[1] Le test RT-PCR (test par diagnostic d'infection active) se fait sous la forme d'un prélèvement naso-pharyngé ; idéalement réalisé entre le 3e et le 7e jour après l'apparition des symptômes. Le Ministère de la Santé et le SES RS recommandent de réaliser la RT-PCR pour détecter la COVID-19 chez les femmes enceintes ou venant d'accoucher.



# Quand dois-je consulter un médecin ?

## CE SONT DES SIGNES D'ALERTE!



- Fièvre persistante quotidienne, réapparition ou élévation de la fièvre ;
- Tachycardie (rythme cardiaque rapide) ;
- Douleur de poitrine ;
- Maux de tête ;
- Fatigue-Essoufflement, respiration rapide ou troubles de l'élocution ;
- Toux persistante.

**Dans ces cas, vous devez vous rendre au service de santé le plus proche pour un examen.**



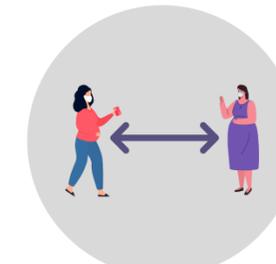
# Dois-je poursuivre mes soins prénataux ?

**Les visites prénatales doivent être maintenues.** Elles sont essentielles pour surveiller votre santé et celle du bébé. Il y aura au moins six consultations : au moins une au 1er trimestre, deux au 2ème trimestre et trois au 3ème trimestre.

Les rendez-vous peuvent être espacés. Si cela s'avère nécessaire, le professionnel de santé qui s'occupe de vos soins prénataux l'organisera avec vous.



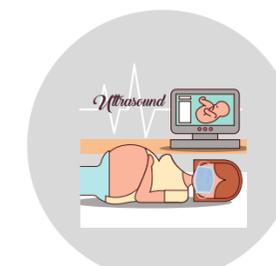
Ne vous présentez aux services de santé qu'à l'heure de votre rendez-vous



Pendant que vous attendez votre rendez-vous, maintenez vos distances des autres personnes et, si possible, attendez dans un endroit ouvert



Portez un masque



Ne manquez pas les examens obligatoires



Higiénisez-vous les mains



Faites les vaccins prévus dans votre calendrier de vaccination

**Si vous êtes dans le cadre d'une grossesse à haut risque, vous devez maintenir vos rendez-vous dans le centre spécialisé (clinique ambulatoire pour les grossesses à haut risque) et vos rendez-vous prévus dans l'unité sanitaire de base.**



# Le vaccin contre la COVID-19 est-il indiqué pour les femmes enceintes ?

Les femmes enceintes et les femmes ayant accouché (jusqu'à 45 jours après l'accouchement) ont été incluses dans la vaccination contre la COVID-19. Les femmes enceintes, quel que soit leur âge gestationnel, peuvent se faire vacciner, sans avoir besoin d'une recommandation ou d'un certificat médical.

Consultez votre équipe de soins prénataux et prenez connaissance des directives du Secrétariat de la santé de votre municipalité, pour savoir quelles sont les prévisions de vaccination.

**Il est important de noter que l'allaitement maternel doit être maintenu avant, pendant et après la vaccination de la mère.**

**Vous pouvez également demander à un professionnel de santé de vous aider à donner votre lait maternel à une banque de lait maternel, si vous le souhaitez.**

## Soyez attentive

- Il suffit de présenter une preuve de grossesse pour avoir accès au vaccin et, si vous avez récemment accouché, de présenter une preuve de puerpéralité (preuve de l'accouchement par un certificat de sortie d'hôpital ou un certificat de naissance) ;
- Si vous êtes déjà une donneuse de lait maternel ou si vous souhaitez le devenir, vous pouvez continuer à donner votre lait dans les banques de lait maternel
- Respectez les mesures de protection contre la COVID-19, même après l'administration des doses de vaccin. La vaccination ne vous empêche pas de contracter le virus et même si vous ne présentez que des symptômes légers, vous continuerez à le transmettre à d'autres personnes;
- Les femmes enceintes, les femmes ayant accouché et les mères allaitantes qui n'acceptent pas d'être vaccinées doivent être respectées dans leur décision et recevoir des instructions pour maintenir des mesures de protection telles que l'hygiène des mains, le port du masque et la distanciation physique.

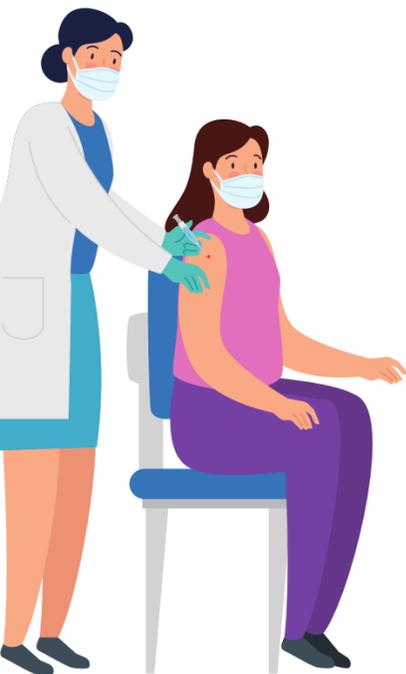


# Quelles sont les orientations en matière de vaccination contre la grippe (influenza) ?

Les femmes enceintes, quel que soit leur âge gestationnel, doivent se faire vacciner car elles sont plus exposées aux maladies graves et aux complications causées par la grippe.

Si vous êtes en période puerpérale, vous devez présenter, lors de la vaccination, les documents qui prouvent la puerpéralité, tels que : le certificat de naissance de l'enfant, le carnet de santé maternité et un document de l'hôpital où a eu lieu l'accouchement.

Lorsque vous avez reçu le vaccin contre la grippe, vous devez respecter un intervalle d'au moins 14 jours avant de recevoir le vaccin contre la COVID-19. Il est important de donner la priorité à la vaccination contre la COVID-19.



## **FAITES ATTENTION!**

**Informez-vous au sujet du calendrier de vaccination dans votre municipalité !  
Renseignez-vous sur les centres de vaccination.**



# Les femmes enceintes doivent-elles continuer à travailler ?

Le 12 mai 2021, la loi 14.151 a été approuvée, qui garantit un régime de télétravail pour les femmes enceintes pendant la pandémie de COVID-19. Le texte établit que le remplacement du travail présentiel par le travail à distance, pour les femmes employées enceintes, doit se faire sans réduction de salaire.

Ainsi, les femmes enceintes doivent être éloignées du travail sans que leur rémunération n'en soit affectée.



# Comment sera l'accouchement ?

- Le choix du type d'accouchement doit être individualisé et basé sur ce qui est le plus sûr pour vous et votre bébé;
- L'infection par la COVID-19 ne constitue pas à elle seule une indication pour un accouchement par césarienne. Il ne doit être effectué que lorsqu'il est cliniquement justifié;
- L'accouchement en milieu hospitalier reste le plus sûr, même en cette période de pandémie;
- Les hôpitaux respectent toutes les normes de sécurité et prennent des précautions spécifiques pour réduire le risque de contamination;
- -Même si vous ne présentez aucun symptôme de COVID-19, vous pouvez être testée pendant votre séjour à l'hôpital, par mesure de protection pour votre santé, celle de votre bébé, des professionnels de santé et des autres personnes hospitalisées.

## Pourrai-je être accompagnée pendant le pré-accouchement, l'accouchement et le puérpérale ?

- La présence d'un accompagnant est votre droit, garanti par la loi n° 11.108/2005;
- En raison de la pandémie, certaines adaptations peuvent être nécessaires pour assurer la protection de tous;
- L'accompagnant ne doit pas présenter de symptômes grippaux, tels que la fièvre, maux de gorge, toux ou essoufflement, ni avoir été récemment en contact avec une personne présentant des symptômes, et il ne doit pas faire partie des groupes à risque pour la maladie;
- Si vous présentez des symptômes grippaux au moment de l'accouchement, il est important que votre accompagnant soit une personne qui réside à votre domicile;
- L'accompagnant doit porter un masque à tout moment et ne doit pas circuler dans d'autres zones de l'hôpital;
- Les femmes ayant accouché et leur accompagnant doivent porter un masque dans la pièce où ils séjournent ensemble et respecter les mesures d'hygiène et de distanciation physique.



## Pourrai-je recevoir des visites à l'hôpital ?

**Parlez-en à votre famille et à vos amis et informez-les qu'il s'agit d'une mesure nécessaire pour la protection de tous !**

Les visites à l'hôpital sont suspendues, même si vous n'êtes pas infectée par la COVID-19. Il s'agit d'une mesure prise pour éviter toute infection, tant pour vous que pour votre bébé.

Si votre test est positif pour la COVID-19, il faut informer les personnes qui vivent avec vous et leur demander de prendre des mesures d'isolement pendant au moins 10 jours.



# Quelles précautions dois-je prendre après avoir quitté l'hôpital ?

Dans les dix jours suivant la naissance du bébé, il est essentiel que vous preniez rendez-vous avec les professionnels de santé qui vous accompagnent. Vérifiez auprès du service de santé si ce rendez-vous peut être pris à la maison. Cette consultation est essentielle pour votre santé et celle de votre bébé.

À ce moment-là, vous pouvez également discuter avec le professionnel de santé sur les méthodes qui permettent d'éviter une nouvelle grossesse. L'accès aux conseils et aux méthodes contraceptives est toujours proposé dans les établissements de santé.

Prévoyez également le test néonatal du buvard (test de Guthrie), qui doit être effectué entre le 3<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> jour de la vie de l'enfant. Contactez votre centre de santé pour programmer le test et obtenir des conseils sur le lieu où effectuer la procédure (à domicile ou au centre de santé).

**Si vous êtes en isolement, demandez à un membre de votre famille d'emmener votre bébé au centre de santé pour le faire test néonatal du buvard. Si personne ne peut s'en charger, prévenez le service de santé que vous êtes malade et vérifiez les possibilités de réaliser le test à domicile.**

**Prenez vos rendez-vous par téléphone ou lorsque vous recevez une visite de l'agent de santé communautaire. Évitez les déplacements inutiles.**

**Tout comme pendant la grossesse, il est essentiel que vous ne receviez pas de visiteurs pendant cette période et que vous ne rencontriez que les personnes qui vivent avec vous.**

**Si possible, faites des appels vidéo pour communiquer avec vos amis et votre famille et présenter votre bébé, ou envoyez des photos.**



# Quelles précautions sont importantes pour le nouveau-né ?

- Vous et votre famille devez toujours vous laver les mains avant et après avoir touché le bébé ;
- Maintenez les espaces ventilés ;
- Désinfecter quotidiennement les surfaces fréquemment touchées (par exemple, les tables, les chaises, les poignées de porte, les interrupteurs) ;
- Désinfectez également plus fréquemment les écrans des téléphones portables et des tablettes.

**Si vous avez la COVID, il est essentiel que vous portiez un masque pour protéger votre bébé et votre famille, en le changeant dès qu'il est humide. Aussi, il est important que vous soyez en isolement en suivant les recommandations de votre équipe médicale.**



# Puis-je allaiter mon bébé ?

L'allaitement maternel est très important pour vous et votre bébé et doit être maintenu.

Certaines précautions sont indispensables si vous pensez ou êtes sûre d'avoir contracté la COVID-19 :

- **Portez un masque (couvrant complètement le nez et la bouche) pendant les allaitements et évitez de parler ou de tousser ;**
- **Si vous tousssez ou éternuez, changez votre masque ;**
- **Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon et/ou utilisez un gel hydroalcoolique à 70 % sur vos mains avant de toucher le bébé ou avant de tirer le lait maternel (manuellement ou à l'aide d'un tire-lait) ;**
- **Évitez que le bébé touche votre masque, vos cheveux et vos yeux.**



## Recommandations : contraception et COVID-19

L'utilisation de méthodes contraceptives doit être maintenue même en période de pandémie et avec un diagnostic confirmé de COVID-19 (avec ou sans symptômes).

En période puerpérale, vous pouvez également choisir d'utiliser des méthodes à longue durée d'action, comme le dispositif intra-utérin (DIU), car elles présentent peu de contre-indications et de nombreux avantages.

La pandémie n'a pas modifié les indications et contre-indications de l'utilisation des différentes méthodes contraceptives, y compris les méthodes hormonales. Obtenez des informations auprès d'un professionnel de santé.



# RÉFÉRENCES

Rio Grande do Sul. Secrétariat de Santé de l'État. Département des actions de santé. Section santé des femmes et coordination des soins de base par l'État. NOTE D'ALERTE SES RS : Mortalité maternelle par COVID-19 Suivi des femmes enceintes et accouchées présentant un syndrome grippal et positives pour la COVID-19. 2020.

<https://coronavirus-admin.rs.gov.br/upload/arquivos/202008/17113003-mortalidade-materna-por-covid-19.pdf>

Rio Grande do Sul. Secrétariat de Santé de l'État. Département des actions de santé. Section santé des femmes. Note Technique 01/2020 - ORIENTATIONS SUR LES SOINS PRENATALS FACE À LA PANDÉMIE DE COVID-19. 2020.

<https://atencaobasica.saude.rs.gov.br/upload/arquivos/202006/05102723-04181050-nt-01-orientacoes-sobre-o-atendimento-de-pre-natal-diante-da-pandemia-do-covid-19-02jun.pdf>

Brasil. Ministère de la Santé. Secrétariat des soins de santé primaires. Département des actions programmatiques et stratégiques. Manuel de recommandations pour l'assistance à la grossesse et à l'accouchement face à la pandémie de COVID-19 [ressource électronique] / Ministère de la Santé. – Brasília : Ministère de la Santé, 2020.

[http://189.28.128.100/dab/docs/portaldab/documentos/corona/manual\\_recomendacoes\\_gestantes\\_covid19.pdf](http://189.28.128.100/dab/docs/portaldab/documentos/corona/manual_recomendacoes_gestantes_covid19.pdf)

Brésil. Ministère public du travail. Bureau du procureur général du travail. Note technique 01/2021 du GT national covid-19. Note technique sur la protection de la santé et l'égalité des chances au travail des travailleuses enceintes face à la deuxième vague de la pandémie de Covid-19. 2021.

<https://www.conjur.com.br/dl/nota-tecnica-gestante1.pdf>

Brésil. Ministère de la Santé. Secrétariat des soins de santé primaires. Département des actions programmatiques et stratégiques. Note technique N° 1/2021 – DAPES/SAPS/MS. Recommandations concernant l'administration des vaccins contre la Covid-19 chez les femmes enceintes, accouchées et allaitantes, y compris les précisions qui doivent être fournies pour la prise de décision. 15 mars 2021.

<https://portaldeboaspraticas.iff.fiocruz.br/atencao-mulher/nota-tecnica-no-1-2021-dapes-saps-ms-administracao-de-vacinas-covid-19-em-gestantes-puerperas-e-lactantes/>

Brésil. Présidence de la République. Casa Civil. Direction adjointe pour les affaires juridiques. LOI N° 11.108, 7 AVRIL 2005. Modifie la loi n° 8.080 du 19 septembre 1990, qui garantit aux femmes enceintes le droit d'être accompagnées pendant l'accouchement et la période de puerpérale et puerpérale immédiate, dans le cadre du Système de Santé Unifié - SUS. 2005.- SUS. 2005.

[http://www.planalto.gov.br/ccivil\\_03/\\_Ato2004-2006/2005/Lei/L11108.htm](http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_Ato2004-2006/2005/Lei/L11108.htm)



# RÉFÉRENCES

**Brésil. Ministère de la Santé. Fiocruz. RECOMMANDATION TECHNIQUE 0121-09022. La vaccination contre la Covid-19, l'allaitement et le don de lait humain au Brésil. 2021**

[https://rblh.fiocruz.br/sites/rblh.fiocruz.br/files/usuario/114/rblh\\_rt\\_0121\\_vacina\\_covid\\_amamentacao\\_e\\_doacao.pdf](https://rblh.fiocruz.br/sites/rblh.fiocruz.br/files/usuario/114/rblh_rt_0121_vacina_covid_amamentacao_e_doacao.pdf)

**Brésil. Ministère de la Santé. Secrétariat des soins de santé primaires. Note technique n° 14/2020-COCAM/CGCIVI/DAPES/SAPS/MS. Attention à la santé du nouveau-né dans le contexte de l'infection par le nouveau coronavirus (SRAS-CoV-2), août 2020.**

<https://portaldeboaspraticas.iff.fiocruz.br/atencao-recem-nascido/atenc%cc%a7a%cc%83o-a-saude-do-recem-nascido-no-contexto-da-infeccao-pelo-novo-coronavirus-sars-cov-2/>

**Brésil. Ministère de la Santé. Attention aux nouveau-nés en période de pandémie de la COVID-19 : recommandations pour la cohabitation. 2020**

<https://portaldeboaspraticas.iff.fiocruz.br/atencao-recem-nascido/atencao-ao-recem-nascido-em-tempos-da-pandemia-de-covid-19-recomendacoes-para-o-alojamento-conjunto/>

**BRÉSIL. Ministère de la Santé. Secrétariat des soins de santé primaires. Note technique n° 7/2020 - DAPES/SAPS/MS. PlanificaSUS, Brasília, DF, 2020. Disponible sur le site :**

<https://portaldeboaspraticas.iff.fiocruz.br/biblioteca/gestantes-nota-tecnica-no-6-2020-cosmu-cgcivi-dapes-saps-ms/>.

**Rio de Janeiro. Secrétariat de Santé de l'État. Guide d'orientation pour les femmes enceintes et accouchées sur le nouveau coronavirus. 2020.**

<https://www.saude.rj.gov.br/comum/code/MostrarArquivo.php?C=MzEyNzM%2C>

**Pernambuco. Secrétariat de Santé de l'État. Brochure de recommandations pour les femmes enceintes et accouchées face à la pandémie de COVID-19. 2021.**

<https://www.pecontracoronavirus.pe.gov.br/wp-content/uploads/2021/01/cartilha-de-recomendacoes-para-gestantes-e-puerperas-frente-a-pandemia-da-covid-19-1.pdf>



## ÉLABORATION DU CONTENU :

**Division des soins de santé primaires** : Aline Vianna, Laura Ferraz ;

**Division des politiques des cycles de vie** : Gisleine Lima da Silva – **Santé de l'enfant** : Andréa Leusin de Carvalho, Carine Teresa Zambonato Ecco, Kátia Ronise Rospide, Marília Ache Carlotto Brum Santos – **Santé de la femme** : Agnes Graciane Rosa de Almeida ; Gabriela Dalenogare, Melissa Azevedo, Paulo Sérgio da Silva Mario ;

**Division de la petite enfance** : Aneura Ana Provenzi, Carolina de Vasconcellos Drügg  
Leticia Ratkiewicz Boeira, Luiza Campos Menezes

## COLLABORATION :

**Centre de l'État pour la Vigilance de la Santé/ Division de la Vigilance Épidémiologique** : Eliese Denardi Cesar

## **Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)**

Stéphane Rostiaux

*Chef de mission de l'OIM Brésil*

## **Équipe technique :**

Isadora Steffens, Jennifer Alvarez, Juliana Hack, Marina Faleiro, Morgane Reina, Kaynara Llamocca.

2021, Secrétariat de Santé de l'Etat du Rio Grande do Sul

Tous droits réservés au Secrétariat de Santé de l'Etat du Rio Grande do Sul.

La reproduction partielle de cette publication est autorisée à condition que la source soit citée.

### **Gouvernement de l'État du Rio Grande do Sul**

Gouverneur : Eduardo Leite

### **Secrétaire d'État de la Santé**

Arita Bergmann

### **Département des soins primaires et des politiques de santé (DAPPS)**

Ana Lucia Pires Afonso da Costa

### **Division des soins de santé primaires**

Laura Ferraz dos Santos

### **Division de la petite enfance**

Gisele Mariuse da Silva

Carolina Vasconcellos Drügg

### **Division des politiques des cycles de vie**

Gisleine Lima da Silva

### **Agence de coopération technique**

OPAS- Organisation Panaméricaine de la Santé

Organisation Mondiale de la Santé

---

Rio Grande do Sul. Secrétariat de Santé de l'État. Département des soins primaires et des politiques de santé. Recommandations à l'intention des femmes enceintes et venant d'accoucher face à la pandémie de COVID-19/ Vianna, A., Ferraz, L. Lima da Silva, G. Carvalho, A., Ecco, C., Rospide, K., Santos . M., Almeida, A., Dalenogare, G., Azevedo, M., Mario, P., Provenzi, A., Drügg, C., Boeira, L., Menezes, L. (org). Porto Alegre: Secrétariat de Santé de l'Etat/RS, 2021.

---

